



CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 AVRIL 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation

07/04/2016

Nombre de
 conseillers

En exercice : 29
 Présents : 24
 Absents : 05
 Dont Procuration : 03

Vote à la majorité

Pour : 23
 Contre : 04
 Abstentions : 00

11

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

PRÉSENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(24)

REPRÉSENTÉS : M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(3)

ABSENTS : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

DES TROIS TAXES COMMUNALES DIRECTES LOCALES POUR 2016

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'état 1259 COM (1) de notification des taux d'imposition, établi le 14 mars 2016 par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques indiquant les bases prévisionnelles de 2016 ;
- Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2016 présenté par Madame le Maire ;

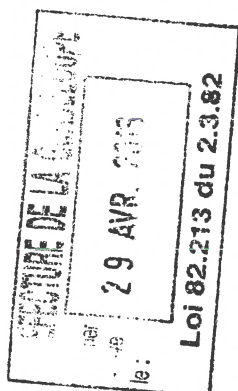
Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

Par :

23 voix Pour

4 Abstentions, celles de Mme MACHARES Chantal, Mr LIBER Jean-Luc, Mr FAUSTA Jimmy et Mme CHRISTOPHE Laurence

.../...



.../...

DÉCIDE

Article 1 :

De Fixer les taux des taxes directes locales en 2016 de la manière suivante :

Nature des impôts	Pour mémoire taux votés en 2015	Bases d'imposition notifiées	Taux votés par le CM	Produits correspondants
Taxe d'habitation	13,44%	6 704 000	19,35 %	1 297 224
Foncier bâti	14,61%	5 902 000	21,04 %	1 241 781
Foncier non bâti	58,69%	83 400	84,51 %	70 481
			TOTAL	2 609 486

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

29 AVR. 2016

La publication et/ou la notification
le

04 MAI 2016